

Compte rendu de séance

Séance du 9 Avril 2018

L' an 2018 et le 9 Avril à 19 heures 10 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du conseil municipal sous la présidence de CHAUVIERE Shiva Maire

Présents : Mmes : CHAUVIERE Shiva, THEVOT Florence, MM : COULLON Jean, GONET Grégory, JUHEL Jean-Michel, LEHU Franck, SAMIN Nicolas

Excusé : M. FOURNIER Pierre donne pouvoir à GONET Grégory

Absents : MM : GOSSET Cyrille, SANGLIER Emmanuel, Mme : MILLANA Sandra

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 7

Date de la convocation : 28/03/2018

Date d'affichage : 12/04/2018

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture du Loiret
le : 11/04/2018

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : JUHEL Jean-Michel

Complément de compte-rendu:

Madame le Maire informe des modifications intervenues sur l'ordre du jour adressé le 28 mars dernier. Les délibérations relatives au compte de gestion 2017, au taux de promotion annuel et à la reprise des réseaux du lotissement Clos de la Bonne Dame sont retirées.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'inscrire le point "Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2017" à l'ordre du jour. L'inscription de ce point est adopté à l'unanimité.

Le Compte rendu du Conseil municipal du 19 février 2018 est adopté après échanges entre les membres du conseil municipal sur le point Lotissement Fiefs

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Compte de gestion 2017 - D-2018-011
Compte administratif 2017 - D-2018-012
Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2017 - D-2018-013
Vote des taux de fiscalité directe 2018 - D-2018-014
Budget primitif 2018 - D-2018-015
Ressources humaines : Tableau des effectifs - D-2018-016
Commission communale des impôts directs : Désignations - D-2018-017
Reprise des réseaux du lotissement Clos de la Bonne Dame - D-2018-018

• **Compte de gestion 2017**

réf : D-2018-011

Retirée

• **Compte administratif 2017**

réf : D-2018-012

Madame le Maire quitte la salle du Conseil Municipal.

Vu le compte de gestion 2017,

Monsieur JUHEL, doyen de l'assemblée, présente au conseil municipal le compte administratif de l'année 2017. Le Conseil municipal étudie chapitre par chapitre le bilan de l'exercice 2017.

Le résultat de chacune des sections s'établit comme suit :

– Fonctionnement

Dépenses : 464 153.18 €

Recettes : 594 397.31 €

Résultat 2017 de + 130 244.13 €

Report excédent 2016 : 342 750.29 €

Soit excédent de 472 994.42 €

– Investissement

Dépenses : 79 746.86 €

Recettes : 110 032. 57 €

Résultat 2017 de + 30 285.71 €

Report de l'excédent 2016 : 93 594.05 €

RAR 2017 : - 169 060 €

Soit déficit de 45 180.24 €

Globalement, la situation de la commune au 31 décembre 2017 fait apparaître un excédent de 427 814.18 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :
- d'approuver le compte administratif 2017**

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

• **Affectation des résultats de l'exploitation de l'exercice 2017**

réf : D-2018-013

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Shiva CHAUVIERE, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2017, constate qu'il fait apparaître un excédent d'exploitation de 427 814.18 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- Exécution d'un virement de 45 180.24 € à la section d'investissement (1068)**
- Affectation de l'export reporté, soit 427 814.18 € à la section de fonctionnement du budget 2018.**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

• **Vote des taux de fiscalité directe 2018**

réf : D-2018-014

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Gonet pour la présentation des taux de fiscalité directe 2018.

Vu l'avis de la commission finances du 9 avril 2018,

Vu les explications données par Monsieur Gonet,

Considérant l'attention particulière portée sur les impacts que pourrait avoir l'augmentation de ces taux d'impositions sur la vie des Messassins,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter le taux de 13.05% pour la taxe d'habitation 2018**
- d'adopter le taux de 17.72% pour la taxe foncière 2018**
- d'adopter le taux de 47.57 % pour la taxe foncière non bâti 2018**

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

• **Budget primitif 2018**

réf : D-2018-015

Monsieur GONET Grégory, adjoint aux finances, commente le projet de budget primitif pour l'année 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes.

Il est précisé, concernant l'investissement, l'objet des dépenses : Enfouissement des réseaux Perrière et Vauguignon, Rénovation de l'éclairage public Perrière et Vauguignon, Aménagement de sécurité rue de Mauregard, Travaux rue du Pressoir Bézard, Cabinet d'étude Projet Urbain Messas, Cabinet d'étude PLU ainsi que le remboursement de l'emprunt pour l'école.

Madame le Maire indique que l'ambition est de se donner les moyens pour une réflexion d'ensemble sur le devenir de la commune et des projets pour faciliter les demandes de subventions par le futur.

Vu l'ensemble des documents budgétaires,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 voté par nature et par chapitre, arrêté comme suit :**

- 938 469.18 € pour la section de fonctionnement
- 398 100.58 € pour la section d'investissement

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

• **Ressources humaines : Tableau des effectifs**

réf : D-2018-016

Madame le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe, en raison d'un avancement de grade.

Madame le Maire propose à l'assemblée,

- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2ème classe permanent à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 9 avril 2018,

Filière : Technique

Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial

Grade : Adjoint technique principal de 2ème classe : ancien effectif : 0 / nouvel effectif : 1

Le Conseil Municipal , après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.
- d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 6411.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

• **Commission communale des impôts directs : Désignations**

réf : D-2018-017

Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les obligations relatives à la Commission communale des impôts directs.

Vu l'article 1650 du code général des impôts,

Vu les nombres de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants,

Considérant la nécessité de proposer la nomination de deux commissaires titulaires et de 2 commissaires suppléants en remplacement des commissaires démissionnaires,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- de proposer la nomination de M. Nicolas SAMIN et M.Grégory GONET, habitants de la commune de Messas, Commissaires titulaires
- de proposer la nomination de Mme. Sandra MILANA et Mme Florence THÉVOT, habitantes de la commune de Messas, Commissaires suppléants
- d'autoriser Madame le Maire à en informer Monsieur le Directeur départemental des Finances publiques et à signer tout document afférent à la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

• **Reprise des réseaux du lotissement Clos de la Bonne Dame**

réf : D-2018-018

Retirée

• **Communauté de communes des terres du Val de Loire : désignation d'un titulaire et d'un suppléant Commission Assainissement**

réf : D-2018-019

Madame le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire à compter du 1^{er} janvier 2018, le Conseil communautaire a décidé la création d'une commission « Assainissement ».

Cette commission est composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant par commune, à l'exception de la commune nouvelle de Beauce-la-Romaine qui dispose de deux représentants titulaires et d'un représentant suppléant.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de cette commission communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- Désigner Monsieur Jean-Michel JUHEL en qualité de représentant titulaire et Madame Shiva CHAUVIERE en qualité de représentant suppléant, au sein de la commission communautaire « Assainissement »
- Autoriser Madame le Maire, à signer tout acte ou tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 8 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Travaux séparations des assainissements dans les différentes rues qui amènent jusqu'au bassin : Monsieur SAMIN informe que certains habitants s'étonnent de ne pas avoir eu de passage pour des devis. Madame le Maire indique que le syndicat des eaux est en attente de la subvention Agence de l'Eau pour commencer les démarches

- Incivilité école : Monsieur SAMIN informe de l'inquiétude de certains habitants quant au rassemblement de jeunes à côté de l'école la nuit et de leurs activités nocturnes. Madame la Maire indique qu'il convient de faire intervenir la gendarmerie si il y a des nuisances. Il pourrait être envisagé de bloquer l'éclairage. r

- Vigilance citoyenne : Monsieur GONET fait part aux élus présents de la création par la gendarmerie d'un dispositif participation citoyenne et en expose les modalités. L'objectif est de sensibiliser les gens à ce qui se passe dans le quartier.

- Dates prochains Conseils municipaux : 14 mai et 18 juin 2018

Séance levée à: 20:30